



Demande de résiliation dartybox pour cause de mauvais descriptif

Par **kevindu67**, le **07/01/2012** à **18:26**

Bonjour,
Je suis allé chez Darty pour acheter un téléphone fixe, le vendeur qui se charge de mon achat me demande si je veux gagner 100€ en souscrivant à leurs solution DartyBox ADSL.
Je lui ai demandé les descriptifs du produit afin de comparer à ma solution actuel (SFR Evolution) je lui ai demandé si je pouvais lire les films en provenance d'une clef USB, il m'a explicitement dit OUI que je pouvais (Ce que me faisait pencher la balance pour changer).
Donc pour moi c'était ok, je signe le contrat.
En rentrant chez moi je me renseigne sur les fonctionnalités promises par le vendeur et c'est à alors que je m'aperçois " Qu'aucune fonctionnalité n'est attaché au port USB " (Source Dartybox.com) donc je ne peux pas regarder de films en provenance de clef usb.
Je résume alors que le vendeur n'avait soit pas connaissance de l'inexistence de ce service ou qu'il m'a tout simplement menti pour que je souscrit ce contrat.
Mécontent, le lendemain même je retourne au magasin afin de me plaindre, ils ne peuvent rien faire même pas me rembourser, le responsable me conseil alors d'écrire une lettre recommandé avec accusé de réception au service client Darty pour rétracter.
Je suis actuellement en attente de réponse, je voulais savoir si j'ai une réponse négative s'il était possible d'attaqué Darty ou alors le vendeur pour pratique commercial trompeuse (Article L121-1) pour je cite
"b) Les caractéristiques essentielles du bien ou du service, à savoir : ses qualités substantielles, sa composition, ses accessoires, son origine, sa quantité, son mode et sa date de fabrication, les conditions de son utilisation et son aptitude à l'usage, ses propriétés et les résultats attendus de son utilisation, ainsi que les résultats et les principales caractéristiques des tests et contrôles effectués sur le bien ou le service ;"
qui sont pour moi clairement fausse.
Merci pour vos éventuelle réponse que pourrait m'éclairer.
Cordialement Kevin.
PS : Est-ce vrai que le délais de rétraction de 7J n'a aucune valeur pour un achat au magasin même pour un abonnement?